

Grande enquête nationale FPSP sur l'impact du contrat de professionnalisation sur l'emploi :

A la demande des partenaires sociaux, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (F.P.S.P.P) vient de réaliser une enquête de grande envergure (**12 330 réponses représentatives**), portant sur l'impact de l'insertion professionnelle suite à un contrat de professionnalisation et sur l'efficacité du parcours de l'alternance.

Les partenaires sociaux ont souhaité disposer ainsi d'éléments précis et étayés pour éclairer leurs politiques en matière de professionnalisation et pour améliorer les conditions de l'alternance.

Les partenaires sociaux ont veillé à ce que cette enquête se caractérise par sa rigueur méthodologique (une mesure d'impact homogène dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire, réalisée par l'institut TNS Sofres) et sa neutralité (réponse directe des bénéficiaires eux-mêmes).

Cette enquête démontre l'importante contribution du contrat de professionnalisation aux politiques de l'emploi. En effet, même dans le contexte actuel, l'insertion dans l'emploi s'avère assez élevée puisque **sur 100 répondants** 6 mois après la fin de leur contrat de professionnalisation :

- **59 sont en emploi**, dont 68% sont en CDI
- 19 sont en recherche d'emploi
- 17 sont à nouveau en formation
- 5 en situation « autre » dont 1 en création d'entreprise

Sur ceux qui sont en CDI, 63% le sont dans la même entreprise que celle ayant initié leur contrat de professionnalisation. Même les bénéficiaires sans emploi 6 mois après la fin de la formation ont vécu des périodes d'emploi (pour 39 % d'emploi) et poursuivent leur projet professionnel (93 % en recherche active, et 78 % toujours dans la même spécialité).

L'enquête met en évidence que plusieurs facteurs participent au succès du contrat :

- la validation de la qualification (réussite à l'examen) favorise l'insertion, de même que le niveau du diplôme ou du titre.
- La **spécialité de la formation influe significativement sur l'insertion**, les thématiques du transport, de l'information et de la communication de l'informatique par exemple, présentant des taux d'insertion élevés.

Les bénéficiaires notent avec satisfaction que le principal intérêt du contrat de professionnalisation est l'acquisition d'une **expérience professionnelle** (62 %) pour trouver rapidement un emploi, devant l'acquisition d'une **qualification professionnelle** reconnue (48 %). Leur satisfaction est très élevée (90 %), même pour ceux sans emploi (80 %). Preuve ultime de cette satisfaction : ils recommanderaient quasi unanimement le dispositif à des proches (94 %).

Les relations personnelles sont le premier facteur cité (34%) comme moyen d'information sur les contrats de professionnalisation. Cela indique que la communication sur les dispositifs auprès des jeunes doit pouvoir être améliorée.

Des analyses approfondies vont être réalisées pour mettre en évidence plus finement les facteurs de succès et de difficulté, dans l'objectif de dégager des pistes et des axes de progrès pour asseoir le **succès du contrat de professionnalisation**.